

Montea finalise l'apport en nature (indirect) du terrain de Tiel (NL) et renforce ses fonds propres de € 41.239.983,68

Montea annonce qu'elle a aujourd'hui réalisé l'apport en nature partiel (indirect) du terrain situé à Tiel, aux Pays-Bas¹. Le Gérant Statutaire a approuvé l'augmentation de capital de € 16.247.262,08 dans le cadre du capital autorisé ainsi que l'émission de 797.216 nouvelles actions Montea.

- **Montea clôture la transaction relative au terrain de Tiel (NL) par une augmentation de capital de € 16.247.262,08**

Par l'intermédiaire de sa filiale néerlandaise Montea Nederland N.V., Montea a acheté à De Kellen B.V. un terrain de 47,9 ha dans le parc d'activités De Kellen à Tiel, aux Pays-Bas. L'acquisition a été réalisée via l'apport en nature (indirect) d'une partie de la créance en paiement du prix d'achat, en contrepartie de l'émission de nouvelles actions Montea. Les nouvelles actions ont été émises suite à une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé², sur décision du Gérant statutaire de Montea. De Kellen B.V. a apporté une partie de sa créance sur Montea Nederland N.V. en paiement du prix d'achat pour l'acquisition du bien. La transaction a eu pour effet de renforcer les fonds propres de € 41.239.983,68. Sur cette somme, € 16.247.262,08 ont été affectés à la rubrique capital et € 24.992.721,60 à la rubrique primes d'émission.

- **Prix d'émission des nouvelles actions, cotation et participation aux bénéfices**

L'apporteur a été rétribué par 797.216 nouvelles actions Montea à hauteur d'un total de € 41.239.983,68. Dans le cadre de la transaction, le prix d'émission des nouvelles actions se monte à € 51,73 par action. Les 797.216 nouvelles actions Montea émises sont des actions ordinaires. Elles revêtent les mêmes droits que les actions existantes et participent en conséquence au résultat de l'exercice qui a commencé le 1er janvier 2018. L'autorisation de négociation des nouvelles actions sur Euronext Brussels et Paris sera demandée dès que possible.

L'apport en nature (indirect) renforce les fonds propres de Montea. L'apport en nature aura donc une influence favorable sur l'endettement consolidé et non consolidé de Montea, soit une baisse d'environ 1,6 % par rapport au taux d'endettement consolidé du 30 juin 2018. Cela permettra à Montea de poursuivre à l'avenir la réalisation de ses ambitions de croissance. Par ailleurs, le renforcement des fonds propres de Montea jouera un rôle dans l'appréciation de sa santé financière par les tiers (institutions de crédit, mais aussi fournisseurs et clients). Enfin, Montea pourra réaliser des transactions supplémentaires financées par les dettes. La structure du capital de Montea est ainsi gérée proactivement, en conservant un matelas de facilités de crédit. De cette manière, la croissance du portefeuille passe par une saine combinaison de différentes sources de financement, et l'endettement reste maîtrisé.

- **Vente de nouvelles actions aux actionnaires de référence**

Immédiatement après la réalisation de l'apport en nature et l'émission des nouvelles actions Montea, les conventions d'achat entre d'une part De Kellen B.V., d'autre part Ethias SA, Fédérale Assurance - Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, Belfius Insurance SA, Constructiv Fonds de Sécurité d'Existence et Patronale Life SA concernant les nouvelles actions Montea ont été signées³.

¹ Voir aussi les communiqués de presse du 18 septembre 2018 et du 21 septembre 2018.

² Par apport en nature dans Montea de la créance de De Kellen B.V. sur Montea Nederland N.V. en paiement du prix d'achat, créance née dans le cadre de la vente du terrain néerlandais à Montea Nederland N.V.

³ Voir aussi le communiqué de presse du 19 septembre 2018.

Publication suivant l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 (loi sur la transparence)

Suite à l'augmentation de capital et à l'émission de nouvelles actions du 21 septembre 2018 dans le cadre de la transaction relative au terrain de Tiel, le capital total de Montea au 21 septembre 2018 s'élève à € 261.164.265,47. Le capital est représenté par 12.814.692 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'existe pas d'actions préférentielles, d'actions sans droit de vote, d'obligations convertibles ni de warrants donnant droit à des actions. Chaque action confère une voix à l'assemblée générale. Les actions représentent donc le dénominateur pour les besoins des notifications dans le cadre de la réglementation sur la transparence (notifications en cas d'atteinte, dépassement ou non-atteinte des seuils légaux ou statutaires). Les seuils dont le dépassement entraîne une obligation de notification sont fixés à 3%, 5% et chaque multiple de 5% du nombre total de droits de vote existants.

MONTEA « SPACE FOR GROWTH »

Montea SCA est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIRP – SIIC), spécialisée dans les ensembles logistiques situés en Belgique, aux Pays-Bas et en France. L'entreprise est un acteur de référence sur son marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Montea est le premier investisseur immobilier belge à avoir reçu la Lean & Green Star en reconnaissance d'une réduction de 26% des émissions de CO2 dans son patrimoine belge. Au 30/06/2018, le patrimoine immobilier représentait une superficie totale de 1.087.893 m², répartie sur 60 sites. Montea SCA est cotée depuis fin 2006 sur Euronext Brussels (MONT) et Paris (MONTP).

CONTACT PRESSE

Jo De Wolf | +32 53 82 62 62 | jo.dewolf@montea.com

POUR EN SAVOIR PLUS

www.montea.com